Conditions générales d'utilisation (CGU)

Les présentes Conditions Générales régissent l'utilisation du téléservice « espace mon compte » via le site https://urbanisme.ccrlcm.fr:11203/guichet-unique/Login/Particulier.

<u>Liste des communes proposant le service</u>: Albas, Argens-Minervois, Boutenac, Camplong d'Aude, Canet, Castelnau d'Aude, Conilhac-Corbières, Coustouge, Cruscades, Dernacueillette, Escales, Fabrezan, Ferrals-les-Corbières, Homps, Lagrasse, Luc sur Orbieu, Montbrun des Corbières, Moux, Olonzac, Ornaisons, Paraza, Ribaute, Roquecourbe Minervois, St André de Roquelongue, St Couat d'Aude, St Laurent de la Cabrerisse, St Pierre des Champs, Talairan, Thezan des Corbières, Tournissan, Tourouzelle.

Article 1 - Définitions

Le « téléservice » désigne l'espace Mon Compte, auquel l'usager a accès. Le « service » désigne le service Urbanisme et foncier de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM) et des mairies des communes citées *supra* responsables de la base usagers, utilisée par l'espace Mon Compte.

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l'usager de gérer son compte personnel et d'accéder à un ou plusieurs téléservices proposés. Il est édité par la CCRLCM ; 48 av. Charles Cros, 11200 Lézignan-Corbières ; 04.68.27.03.35.

Article 2 - Objet

Les conditions générales d'utilisation (CGU), objet de ce document, sont relatives à la recevabilité de la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, et le suivi des dossiers par le demandeur pour les communes listées ci-dessus. Ces CGU sont soumises au droit français.

Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L'utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L'usager doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'usager a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'usager.

Article 3 - Utilisation du téléservice

Le téléservice permet exclusivement de réaliser le dépôt électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme identifiées ci-après :

- Déclaration préalable
- Permis de construire (et modificatifs)
- Permis de démolir
- Permis d'aménager (et modificatifs)
- Transfert de permis
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Certificat d'urbanisme

En cas de différends concernant l'exécution et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, les parties s'engagent à régler leur litige à l'amiable. À défaut, les autorités compétentes (administratives et judiciaires géographiquement compétentes pourront être saisies.

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte. Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

3.1 Création d'un compte

L'usager crée un compte, en se connectant au téléservice, l'authentification est réalisée via le portail en ligne. Sur la page d'accueil, l'usager peut accéder aux téléservices parmi ceux qui sont accessibles par le compte de connexion.

3.2 Traitement des Accusés d'Enregistrement Électronique (AEE) et des Accusés de Réception Électronique (ARE)

L'administration met en œuvre les conditions d'envoi des accusés de réception et d'enregistrement qui font suite aux envois électroniques des usagers. Après transmission de la demande, un accusé d'enregistrement électronique (AEE) est immédiatement envoyé à l'adresse électronique enregistrée. Il mentionne la date de réception de l'envoi sur le guichet. Si, cet accusé d'envoi électronique (AEE) n'est pas fourni dans le délai d'un jour ouvré, l'usager doit considérer que sa demande n'a pas été prise en compte pour défaut de fonctionnement de son adresse électronique. Ensuite, les modalités d'accuser de réception des demandes d'autorisation d'urbanisme se font par l'envoi d'un ARE comprenant les mentions obligatoires de manière instantanée et par conséquent automatique. En l'absence d'ARE, il convient de se rapprocher de la mairie ou du service instructeur de la CCRLCM.

3.3 Gestion des consentements

Dans la rubrique Mes paramètres, l'usager peut, à tout moment, accorder ou retirer son consentement à l'envoi de communications adressées par la CCRLCM à l'adresse mail de contact renseignée par l'usager. Il peut s'agir d'une communication régulière (lettre d'information) ou de communications ponctuelles d'ordre général.

3.4 Suivi des demandes

L'usager dispose, dans la rubrique Mes Demandes, d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées avec CCRLCM sur des téléservices reliés à Mon Compte.

L'usager peut consentir à ce que les notifications d'incomplet et/ou de majoration de délai et les arrêtés de décision lui soient transmis par un autre biais que le téléservice. A défaut, les échanges sont réalisés par le guichet unique. Toutefois, l'administration se réserve le droit de procéder aux notifications d'incomplet, de majoration de délai et d'arrêtés de décision ainsi que d'autres correspondances par voie postale.

La demande de rendez-vous n'est pas accessible en ligne. Elle se fait auprès de la commune ou du service instructeur.

3.5 Droits et obligations de l'usager

L'usager s'engage à :

- Communiquer une adresse électronique valide qui servira aux échanges avec l'administration ;
- Ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes ;
- Signaler dans les meilleurs délais à votre service compétent tout incident de sécurité (piratage, vol de moyen d'authentification, usurpation d'identité, virus, etc.) qui nécessiterait de prendre des précautions particulières ;
- Ne pas porter atteinte au système de traitement automatisé des données (STAD). Toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-6 du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende.

Article 4 - Gestion des données personnelles

Dans la rubrique Mon Profil, l'usager peut enregistrer ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'usager, soit spontanément, soit lors de la saisie d'un formulaire en ligne sur un autre téléservice relié à Mon Compte, après recueil du consentement de l'usager.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec son consentement, les formulaires utilisés par l'usager sur des téléservices reliés à Mon Compte. Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'usager de fournir plusieurs fois à la Ville les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

L'usager bénéficie d'un droit d'accès aux données enregistrées sur son compte. Il peut en demander la suppression depuis le téléservice. De son côté, en cas de manquement du demandeur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, la CCRLCM se réserve le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et restée sans réponse quarantehuit (48) heures après envoi.

Article 5 - Responsabilités et garanties

- **5.1** L'usager est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'usager et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avertir sans délai la mairie ou la CCRLCM. La mairie ou la CCRLCM ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.
- **5.2** L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La mairie ou la CCRLCM ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné. La mairie ou la CCRLCM ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la mairie ou de la CCRLCM ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La mairie ou la CCRLCM décline toute responsabilité pour le cas où

le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La mairie ou la CCRLCM ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

Article 6 - Archivage et preuve

La CCRLCM et les mairies sont responsables de l'archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d'Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la CCRLCM, afin de leur conférer une valeur légale.

Article 7 - Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées sur le site web de la CCRLCM, via le formulaire https://www.ccrlcm.fr/nous-contacter ou sur le site de la mairie sur laquelle porte la demande.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la CCRLCM ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la CCRLCM, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L'accès au téléservice ne confère ainsi à l'usager aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la CCRLCM.

Article 9 - Sanctions

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l'encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l'usager en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.